

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	55	0	0
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 17 décembre 2020

Le jeudi 17 décembre 2020 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 11 décembre 2020 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2020-300
objet : Budget Primitif 2021
rapporteur : Monsieur Jonathan BOCQUET
pièce(s)-jointe(s) : Note , Annexes

Président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s :

Madame Marwa ABDELLI, Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Mariano BERON-PEREZ, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Katia BUISSON, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Virginie DEMARS, Madame Sylvie DONATI, Madame Agathe FORT, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Morgane GUILLAS, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Prosper KABALO, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, Madame Emilie PROST, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Caroline ROGER-SEPI, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Sonia TRON, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Jacques VINCE, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Marwa ABDELLI.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget général s'équilibre pour 2021 en mouvements réels à **197 120 298,69 €**

En 2020, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **184 418 039,56 €**

Evolution en volume de **6,89 %**

Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2020 et 2021 (mouvements réels) et leur évolution :

	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
Montant total du budget	184 418 040	197 120 299	6,89%
Fonctionnement			
Dépenses réelles	127 639 169	134 058 180	5,03%
Recettes réelles	153 095 240	154 126 539	0,67%
Autofinancement	25 456 071	20 068 359	-21,16%
Investissement			
Dépenses réelles	56 778 871	63 062 119	11,07%
Recettes réelles	31 322 800	42 993 760	37,26%
Besoin de financement	-25 456 071	-20 068 359	-21,16%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 26 003 759,16 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 747 859	679 500
Investissement	5 255 900	25 324 259

A. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2021

B. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES À TRAVERS LE BUDGET 2021

A- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BP 2021

Cette présentation détaille les principaux postes de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement (I) et d'investissement (II).

La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes avec les mouvements d'ordre à un total de **154 806 038,88 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, 134 058 179,72 €, augmentent de 5,03 % de budget primitif à budget primitif (BP), les recettes réelles de fonctionnement, 154 126 538,88 €, connaissent elles, une évolution à la hausse de 0,67 %.

Il est à noter que ce budget intègre la manifestation des Invites et des mesures liées à la gestion de la crise sanitaire. Retraitées de ces deux points l'évolution serait de 3,26 %.

I. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011)

26 168 722 €

contre 23 009 973 € au BP 2020 (+3,16 M€ soit +13,73 % de BP à BP). Elles représentent 19,52 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les achats (fournitures, alimentation, combustibles et carburants...), les prestations de services (contrats de prestations de services avec des entreprises, locations, charges locatives, entretien et réparations ...), les autres services extérieurs (transports de biens, frais postaux et de télécommunications...) et les impôts payés par la commune (taxe foncière). Les principales évolutions de ce chapitre sont décrites ci-après.

Le poste fluides et énergies globalisé (eau, gaz, électricité, chauffage et combustible) est le poste de charges courantes le plus important avec 4,68 M€ en baisse de -1,55 %. Elle provient essentiellement du poste énergie - électricité (60612) et notamment du gaz (- 105 K€).

L'évolution des fluides intègre la prise en compte du fonctionnement d'équipements nouveaux en année pleine tels que le complexe sportif ZAC Gratte-ciel, le Centre de Maintenance des Installations Sportives et l'équipement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Helen Keller, les locaux sites Dupeuble mais aussi l'évolution de la tarification.

Concernant l'électricité, la consultation réalisée dans le cadre du groupement d'achat avec le Sygerly devrait permettre d'intégrer 150 points de comptages nouveaux (ex-tarif bleu) antérieurement non soumis à concurrence tout en stabilisant le coût.

Concernant le gaz, indexé sur les cours du pétrole, la baisse est consécutive au transfert des consommations d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la salle des Gratte-Ciel sur le poste chauffage mais aussi d'une baisse du prix d'achat du gaz obtenue dans le cadre du nouveau marché du groupement d'achat du Sygerly. Cette baisse conjoncturelle par rapport au prix du pétrole lorsque la consultation a été lancée au printemps, s'applique pour deux ans à compter d'août 2020. Cela est amoindri par la hausse de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel.

Le chauffage urbain (60613), connaît une hausse limitée de 3,77 % (soit +20 K€ à 0,55 M€). Elle est le pendant du transfert relatif à l'énergie utilisée pour la salle des Gratte-Ciel et d'une baisse des tarifs eux aussi indexés sur les évolutions du prix du pétrole.

Les crédits destinés à régler les consommations d'eau, à 0,56 M€, sont en hausse minime (60611 +1,7 % + 9 K€) avec essentiellement l'effet des équipements nouveaux en année pleine.

Les frais de combustibles (60621) sont en hausse (64,2 K€ contre 63 K€ en 2020) alors que les frais de carburant (60622) sont stabilisés à 235 K€.

L'acquisition des matières premières alimentaires(60623) connaît une hausse conséquente à 2,35 M€ (+37,5 % soit + 0,64 M€). Elle est la résultante de plusieurs facteurs. L'évolution de la démographie scolaire, couplée à l'ouverture des critères d'accès au service de restauration conduit à envisager une hausse de 4 % du nombre de repas à produire, soit environ 50 000 repas supplémentaires. L'évolution des prix d'achat des matières premières alimentaires qui varient avec des pics ou creux plus marqués selon les types de produits. La prise en compte des objectifs de la loi Egalim avec une

évolution de 0,1 M€ du budget de dépenses alimentaires pour le développement des approvisionnements en produits certifiés agriculture biologique.

Pour mémoire, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible prévoit au plus tard le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs des établissements scolaires et petite enfance comprennent une part, en valeur, de 50 % ou plus de produits bio, locaux ou sous référence qualité, dont 20 % au minimum de produits issus de l'agriculture biologique.

Des marchés spécifiques visant à formaliser les pratiques d'achats avec des partenaires locaux seront opérationnels en janvier 2021. Ils concerneront les yaourts fermiers « bio », les lentilles issues d'une exploitation labélisée HVE, le lait entier fermier, les fruits « bio » destinés à la fabrication des purées de fruits et des produits de maraichage bio issus d'une exploitation travaillant avec des personnels en insertion.

Enfin, l'intégration de la production de repas pour les personnes âgées en résidence autonomie ou en portage à domicile entre dans le périmètre de responsabilité de la direction de la restauration municipale, alors qu'ils étaient auparavant pris en charge par les sites de production du CCAS. Il a pour conséquence un transfert de dépenses vers la Ville de 0,49 M€ en termes de matières premières.

L'ensemble des fournitures de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632), non stockées (60628), administratives (6064) ou autres types (6068) est en hausse de 10,2 % (+ 0,19 M€) à 2,08 M€. Alors que les autres postes restent quasi-stables, les fournitures de petit équipement (1,44 M€) progressent de 10,1 % (+0,13 M€). Cette progression est due essentiellement à la gestion du bâti avec les fournitures de petit équipement pour l'entretien du patrimoine immobilier mais aussi à des produits destinés à la prévention dans le cadre de la pandémie en cours.

Les vêtements de travail (60636) 0,53 M€ prévus (+152 % soit +0,32 M€) prennent en compte une dotation d'équipement individuel dans le cadre de la prévention de la pandémie de Covid 19 sur la période d'un semestre.

La dotation pour les livres et ouvrages (6065), destinée à permettre le renouvellement et le complément des collections demeure stabilisée à 0,36 M€. Il en est de même des fournitures scolaires (6067) (+2,3 K€ à 0,362 M€ soit +0,65 %).

Les contrats de prestations (611) sont en hausse à 0,955 M€ (+7,3 %). Cela concerne l'acquisition de places de crèches à la société coopérative d'intérêt collectif « Bottines et Bottillons » installée rue Rollet.

Les locations immobilières (6132), les charges locatives et de copropriété (614) à 0,975 M€ sont en baisse de 3,57 % (-36 K€) au global. Les deux postes sont relatifs aux frais de gestion du patrimoine immobilier nécessaire à la collectivité pour mener ses missions ou relevant de son domaine privé. Les locations immobilières (0,54 M€) baissent de 4,2 % (-24 K€ à 0,24 M€) et les charges de copropriété de -2,7 % (-12 K€ à 0,43 M€). L'intégration de nouveaux locaux tel le Pôle enfance rue Rollet, l'arrêt des locations du Boulodrome de l'Est et de la crèche Désirée Gay et les variations des travaux votés par les assemblées générales de copropriété d'une année à l'autre justifient l'évolution des charges.

Les locations mobilières (6135) sont en hausse de 0,26 M€ (+102%) à 0,52 M€ en liaison avec l'organisation des Invites.

Les dépenses d'entretien des terrains, du bâti et des réseaux (61521/615221/615228/615232) sont en hausse globalement à 1,63 M€ (+8,1 % soit +123 K€). La progression relève de l'entretien de l'ensemble constitué par les réseaux (vidéo-protection), terrains et bâti avec l'intégration dans le patrimoine communal de différents biens. L'investissement réalisé de façon régulière doit être complété par une politique d'entretien du patrimoine pour favoriser sa conservation.

La maintenance des équipements et matériels (6156) augmente (+97 K€ soit +6,6) à 1,58 M€ avec notamment le développement des coûts liés à la mobilité des outils de travail et la maintenance informatique.

Les frais d'assurances (6161 et 6168) (0,34 M€) sont en croissance 12,2 % (soit +37 K€) en lien avec la variation du patrimoine de la collectivité, l'évolution de la masse salariale et la sinistralité.

Les frais d'études (617) sont en hausse de 8 K€ soit 36 % à 31,8 K€. En l'occurrence, une analyse des solutions de substitution aux contenants en plastique utilisés dans le cadre de la livraison des repas de la cuisine centrale est prévue.

Le versement à des organismes de formation pour les agents municipaux (6184) progresse (+9,4% à 0,58 M€ soit +50 K€). Ce budget répond aux besoins liés au perfectionnement mais aussi aux parcours professionnels des agents et aux actions transversales identifiées dans le plan de formation. La hausse permet de consolider l'accueil d'apprentis.

L'ensemble des frais engagés en matière d'honoraires (6226), frais d'actes et de contentieux liées aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228) augmente de 12 % à 1,515 M€ (+163 K€). La variation concerne la rémunération d'intermédiaires 6228 (+ 170 K€) avec notamment les prestations d'architecte et de coloriste conseils (hausse en volume des prestations) mais aussi des interventions liées une analyse stratégique sur les marchés non sédentaires, la gestion de l'éclairage public et son géo-référencement, la piétonisation définitive de l'avenue H. Barbusse et une enveloppe d'études urbaines.

En matière de fêtes et cérémonies (6232) l'évolution globale est de +0,5 M€ à 0,79 M€ (+165 %) avec l'organisation de la manifestation des Invites.

Les frais divers de publication, publicité (6238) croissent de 80 K€ à 0,65 M€ soit +14 % avec là aussi une part de crédits destinés à l'organisation des Invites. Les frais de catalogues et imprimés (6236) sont stables à 0,176 M€.

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) sont en hausse à 0,58 M€ (+4,5 % soit +25 K€). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à une réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures ou du fait de la saturation de certains restaurants, les transports vers Chamagnieu des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations.

Les frais d'affranchissement (6261) sont en légère hausse (1,7 % environ) à 0,24 M€. Les frais de télécommunication (6262) diminuent (-1,5 % soit -5,7 K€ à 0,381 M€) avec le développement des liaisons mobiles, de l'internet et l'utilisation de la 4G.

Les frais de gardiennage (6282) sont en hausse à 0,59 M€ (+0,31 M€ soit +108 %) en liaison avec les Invites mais aussi la piétonisation de l'avenue H. Barbusse.

Les frais de nettoyage (6283) 0,99 M€ (+0,18 M€ soit +21,7 %) progressent avec les mesures de prévention de la pandémie de Covid 19 conduisant au renforcement des prestations de nettoyage mais aussi suite à l'extension de locaux site Dupeuble.

Les dépenses relatives à d'autres services extérieurs (6288) sont en hausse à 1,2 M€ (+13 % soit + 141 K€) en liaison là encore avec les Invites mais aussi le soutien au commerce de proximité par des opérations d'animation.

Les frais d'imposition (63512) progressent à 0,47 M€ (+52 K€ soit +12,5 %) pour tenir compte de l'échelonnement de l'impact de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux, de l'évolution du patrimoine municipal avec l'intégration du Restotem, des locaux de l'ancienne crierie rue de la République et du retour à la ville de l'ancienne résidence Château-Gaillard.

Les charges de personnel (chapitre 012)

81 947 383,72 €

Après 78 598 399 € en 2020 (+3,35 M€ soit +4,26 % d'augmentation de BP à BP), au BP 2021, les dépenses de personnel représentent 61,13 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution du chapitre 012 de BP à BP est liée à des mesures réglementaires ou propres à la collectivité, notamment :

- le glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, de grades) et l'effet Noria lié aux départs (0,423 M€),
- les répercussions des suppressions, créations ou modifications de postes pour +2 275 243 €. Ceci se décompose comme suit, effet report des décisions prises au BP 2020 (+589 067 €), la création de 95 postes (+1 720 833 €), les suppressions de 3 postes (-113 851 €) et les modifications de 10,5 postes (-42 327€). Les créations de postes concernent essentiellement la direction de l'éducation (61 postes) avec la transformation des postes de coordonnateurs adjoints et

d'un animateur dans chaque groupe scolaire de vacataires à poste permanent et l'augmentation des temps d'intervention mais aussi la prise en compte des personnels induits par l'évolution des effectifs; la restauration avec l'intégration de la préparation des repas du CCAS 19 postes, l'enfance avec 5 postes d'auxiliaire de puériculture,

- l'augmentation des budgets de remplacements de +320 750 € (notamment pour la direction de l'éducation et les personnels de service),
- la revalorisation du régime indemnitaire (+100 K€),
- la hausse des budgets spécifiques (saisonniers, périscolaires...) +87 K€ avec l'ajustement des inscriptions prévisionnelles aux besoins des effectifs en matière périscolaire,
- l'augmentation du budget lié aux risques statutaires (+40 K€),
- l'augmentation du budget consacré à la prévoyance (+ 20 K€),
- le recours à des entreprises d'insertion pour le Restotem (+20 K€),
- la baisse du budget des emplois aidés (-90 K€) en raison de la fin du dispositif des emplois d'avenir,
- la baisse du budget consacré aux élections avec en 2021, scrutin régional (-60 K€).

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

23 639 499 €

contre 23 776 137 € au BP 2020 (-0,57 % soit -0,136 M€ de BP à BP). Ce chapitre représente 17,63 % des dépenses réelles. L'évolution est la suivante :

- les contributions obligatoires progressent de 0,5 %. Si les participations obligatoires au Symalim (0,41 M€) et au PFIAL (94 K€) restent stables, les contributions progressent pour l'EIRAD (+4,8 % soit +1,5 K€) à 30,5 K€ et l'ENM à 3,39 M€ (+20 K€ soit +0,6 %) correspondant à une réserve qui sera attribuée ultérieurement pour faire face aux surcoûts éventuels liés à la crise sanitaire, la Métropole intervenant en complément,
- la subvention au CCAS est en baisse de 25,3 % à 3,23 M€ (-1,05 M€), en liaison avec le projet de reprise de la production culinaire des cuisines du CCAS par la restauration municipale. La situation de pandémie laisse cependant planer des incertitudes fortes sur certaines recettes que pourrait percevoir le CCAS; la subvention à la Caisse des écoles est quasi stable (0,36 M€),
- la contribution obligatoire aux écoles privées est en hausse substantielle à 2,16 M€ (+0,91 M€ soit + 73 %) puisqu'elle intègre la participation rendue obligatoire par la loi aux écoles privées maternelles. Elle est déterminée en fonction des coûts de fonctionnement des écoles publiques villeurbannaises et du nombre d'élèves villeurbannais accueillis par les écoles privées. Le montant mentionné est estimatif. Il est compensé par l'Etat.

Les subventions aux associations s'élèvent à 12,45 M€, en baisse de 2,7 % par rapport à 2020 soit -0,34 M€. Les enveloppes génériques feront l'objet d'une répartition au fur et à mesure de l'exercice par délibération spécifique. Les éléments principaux sont les suivants :

- enveloppe affectée à la mise en place d'une médiation sociale dans le secteur Monod/Baratin (+ 37 K€) en relation avec le centre social de Cusset dont une partie est subventionnée par des bailleurs sociaux,
- enveloppe affectée aux associations intervenant dans le domaine éducatif 0,49 M€ (soit -44 K€, -6,94 %) suite à une substitution par la CAF en lieu et place de la ville dans le financement de structures parties prenantes du plan Mercredi,
- enveloppe en matière de soutien aux associations culturelles 3,81 M€ (soit -0,18 M€ - 4,54 %). Il s'agit d'une baisse technique liée puisque la subvention d'équilibre au TNP est ajustée afin de prendre en compte la baisse de la redevance pour occupation du domaine public versée par ce dernier pour les locaux occupés (-0,32 M€). Cette baisse est amoindrie par des subventions inscrites pour le centenaire du TNP et la manifestation liée à la biennale de la danse,
- enveloppes associations sportives -0,2 M€ à 1,62 M€ (-10,9 %) avec une réduction de l'enveloppe de subvention antérieurement attribuée à la SASP Asvel Basket. Le solde sera réaffecté sur d'autres structures en fonction des axes d'interventions prioritaires définis,
- enveloppes de subvention aux structures sociales et petite enfance +27 K€ à 2,39 M€ soit +1,16 %. Ceci concerne notamment l'ouverture d'un équipement rue Rollet géré par une structure appelée le Pôle, travaillant sur la coopération petite enfance et la parentalité, soutenue par la Ville dans son fonctionnement général,
- enveloppe affectée à la lutte contre les discriminations et l'intégration 30 K€,
- soutien aux opérations d'animation en faveur du commerces de proximité villeurbannais (+15 K€).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

201 751 €

Il s'agit de la rémunération des personnels des groupes politiques et des dépenses de matériel, d'équipement et de fourniture de ces mêmes groupes. Elle se base sur la délibération 2020-173 du 17 Juillet 2020.

Les charges financières (chapitre 66)

350 774 €

Le montant se stabilise sur l'exercice 2021 (0,35 M€ en 2020). Cela représente 0,26 % de nos dépenses de fonctionnement. Le stock de dette devrait se stabiliser ce qui se répercute sur la charge de la dette. Les intérêts de la dette, lignes 66111 et 66112 (0,28 M€) correspondent à une provision pour l'ensemble des emprunts réalisés par la ville. Pour mémoire, la dette variable caractérisée par un niveau d'intérêt fluctuant représente environ 28 % du stock de dette. Les agios de la ligne de trésorerie, ligne 6615 sont envisagés à 20 K€.

Les charges financières, ligne 668 (50 K€) comprennent les commissions et autres frais afférents à la conclusion de contrats d'emprunt ou éventuelles renégociations.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

149 410 €

Au BP 2020, 0,147 M€ avait été inscrit sur ce chapitre qui représente 0,11 % des dépenses 2021. Ce chapitre regroupe les titres annulés sur exercice antérieur, les charges exceptionnelles ou encore les bourses et prix, les intérêts moratoires.

Les atténuations de produits perçus (chapitre 014)

1 600 640 €

Ce chapitre, stabilisé intègre un reversement sur le produit de notre fiscalité directe locale perçue, correspondant au Fond de Péréquation des Recettes Intercommunal et Communal (FPRIC). Cet outil de péréquation horizontale a pour objet d'assurer un prélèvement calculé au niveau du territoire intercommunal, réparti entre les communes et l'EPCI et redistribué au niveau national. Il est prévu à 1,59 M€ en 2021. La montée en puissance de ce fonds de péréquation est achevée mais la répartition des prélèvements et leur redistribution reste fonction de la richesse relative d'une structure par rapport aux autres. Il peut donc y avoir des variations à la marge. La Métropole et les communes étaient contributrices à ce fonds en 2020 à hauteur de 33,56 M€ avec une charge de 13,8 M€ pour les communes et de 19,57 M€ pour la Métropole. Le chapitre intègre aussi à la marge des versements de taxes indues.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

9 564 959,15 €

Il est en baisse par rapport à 2019 ***(15 505 071 €)***

Ce virement constitue une partie de l'autofinancement brut. Celui-ci s'élève à 20 068 359,16 et représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'autofinancement brut, appelé aussi épargne brute, était de 25 145 071 € en 2020. Il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute de la collectivité, rapport entre l'autofinancement brut et le total des recettes réelles de fonctionnement passe à 13 % contre 16,6 % en 2020.

Les dotations aux amortissements

11 182 900 €

(intégrées dans le chapitre 042 opérations d'ordre de section à section)

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 du 1/01/2006, les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés. Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles constituent l'unique poste du chapitre 042 au BP 2020.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales, réelles et d'ordre, de fonctionnement s'élèvent à **154 806 038,88 €** au BP 2021, en hausse de 0,67 % par rapport au BP 2020 (153 774 740 €). Les recettes réelles représentent 154,1 M€ en hausse elles aussi, de 0,67 %.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

392 000 €

Une évolution de 3,7% (14 K€) par rapport au BP 2020 (0,378 M€) est prévue sur ce chapitre qui enregistre essentiellement les remboursements sur rémunération du personnel.

Les prévisions portent principalement sur les remboursements de la sécurité sociale au titre des congés maladies des agents contractuels, ainsi que sur la prise en charge de sinistres antérieurs à la fin du précédent contrat d'assurance sur le personnel. La couverture des risques professionnels a été reprise en régie directe par la Ville qui a décidé de s'auto-assurer à partir de 2018.

Les produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

12 455 866 €

Ce chapitre enregistre une diminution (- 3,31 % soit -0,437 M€) par rapport au BP 2020 (12,88 M€). Il représente 8,08 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il enregistre d'une part les recettes liées à la rétribution des activités de service public offertes par la ville de Villeurbanne à ses usagers et d'autre part le produit des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public de la commune.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse des redevances de concessions dans les cimetières (70311) -50 K€ soit -14,3 % à 0,3 M€, principalement due au moindre renouvellement des concessions de longue durée,
- le montant inscrit au titre des redevances d'utilisation du domaine public (70388) en 2021 de -0,2 M€ soit - 23,8 % par rapport à 2020, avec le réajustement de la redevance d'occupation du TNP (-0,28 M€),
- l'estimation des recettes issues des horodateurs (70321) a été réajustée à 2 M€ soit - 0,1 M€ par rapport aux prévisions 2020 afin de tenir compte des recettes réalisés en 2019, période d'activité normale,
- les redevances d'occupation du domaine public (70323) attendues en légère baisse -2,3 % (-20 K€) avec la prise en compte de la reconfiguration de certains marchés,
- les recettes du centre de loisirs de Chamagnieu nettement impactées avec une dégradation estimée à -19,3% (- 76,7 K€) pour tenir compte de l'ajustement du volume d'activité lié à la diversification et d'un démarrage plus tardif des classes découvertes,
- l'augmentation des redevances des services à caractère sociaux (7066) +7 % à 0,95 M€ avec notamment l'ouverture de 12 places supplémentaires à l'EAJE H. Keller,

Les redevances issues des services périscolaires sont stabilisées mais leur réalisation risque d'être fragilisée par le contexte sanitaire.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

113 211 000 €

Les prévisions inscrites sur ce chapitre budgétaire s'élevaient à 107,2 M€ au BP 2020. Elles progressent de 5,60 % (6 M€), et représentent 73,45 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

La principale recette du chapitre 73 est constituée par **le produit des impositions directes** (73111 : taxes sur les propriétés foncières bâties et sur les propriétés foncières non bâties).

La loi de finances 2020 a décidé de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux d'ici à 2023. Elle a cependant retiré aux intercommunalités et communes le bénéfice de la perception du produit de TH résiduel dès 2021. En conséquence, la Ville va percevoir à partir de 2021, en compensation de sa perte de recette, le produit du foncier bâti de la Métropole par transfert du taux métropolitain de taxe Foncier Bâti (FB), 11,58 % à ce jour, qui une fois corrigé selon les termes de la loi, sera additionné au taux communal.

Toutefois, ce transfert va générer un produit supplémentaire de TFPB inférieur au montant de la TH perdue par la ville. La métropole avait perçu 24,5 M€ de Foncier Bâti sur le territoire villeurbannais alors que la ville percevait 43,4 M€ de TH. La situation de sous compensation sera corrigée par le calcul d'un coefficient correcteur dont la valeur définitive sera déterminée en 2021 avec comme référence la base fiscale de taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 et le taux appliqués en 2017. Ce coefficient restera le même chaque année et s'appliquera ensuite au produit issus des bases de la TFPB communale de l'année N.

La commune percevra donc un complément de recette au titre de la sous compensation, mais l'incertitude demeure quant à son montant précis car les données définitives nécessaires au calcul ne sont pas toutes connues. Cette compensation est calculée en intégrant par ailleurs la disparition de la compensation pour exonération de taxe d'habitation accordée à certaines personnes de condition modeste existante auparavant.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer le produit des impôts locaux 2021 sur le fondement des éléments connus relatifs aux bases :

- évolution forfaitaire des bases de Foncier bâti de 0,2 % (revalorisation nominale fondée sur l'IPCH 2020 estimé),
- évolution physique des bases +0,8 % pour la taxe sur les propriétés bâties en prenant en compte l'exonération de 2 ans sur les nouvelles constructions rétablie par la loi de finances 2020 venue modifier l'article 1383 du CGI :

- croissance physique de 0 % pour la taxe sur les propriétés non bâties,
- stabilité des taux de fiscalité directe hors mécanisme de reprise du taux corrigé de foncier bâti de la Métropole.

Le produit global de contributions directes est estimé à 67,5 M€ en 2021, contre 83,27 M€ au BP 2020 soit -21,76% (-18,77 M€). La compensation est estimée à 24,5 M€.

Sur la base de cette situation non stabilisée, le produit fiscal estimé du BP 2021 pourrait atteindre environ 92 M€ environ contre 90,8 M€ inscrit au BP 2020 à périmètre constant en intégrant les taxes ménages et la compensation TH soit une augmentation de 1,3 % de BP à BP.

L'attribution de compensation (73211) versée par la Métropole est prévue à hauteur de 8,945 M€ au BP 2021 au même niveau qu'en 2020. Cette attribution résulte du passage à la TPU (Taxe professionnelle Unique) en 2003 sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce montant n'évolue que dans l'hypothèse où il est procédé à des transferts de compétences et incidemment de charges ou recettes entre la ville de Villeurbanne et la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) (73212) est estimée à 3,626 M€ sur le BP 2021 au même niveau qu'en 2020.

Les modalités de calcul de la DSC avaient été redéfinies par la délibération communautaire du 12 décembre 2011 mettant en place 8 fractions réparties entre fractions péréquatrices (fractions richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources), fractions non péréquatrices (intéressement au développement économique, population) et fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage). Depuis 2013 l'enveloppe de la DSC devait représenter 2 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP du budget principal de la Métropole, l'évolution de la dotation de chaque collectivité ne pouvant être inférieure ou supérieure à celle de l'enveloppe globale. Cependant, la Métropole a dérogé aux règles posées pour maintenir la DSC attribuée au même niveau jusqu'en 2018.

En 2019, la Métropole informait la Ville qu'elle envisageait de doubler l'enveloppe globale pour passer de 20 à environ 40 M€ sur 3 ans en refondant les critères de répartition existants. Dans l'attente de cette évolution, le conseil de Métropole avait validé en juillet 2019 une hausse à hauteur de 27 M€ de l'enveloppe globale répartie en fonction de l'évolution démographique des communes membres soit une recette supplémentaire de 0,8 M€ pour Villeurbanne intégrée au BP 2020. Le niveau de cette dotation est reconduit au BP 2021 dans l'attente d'une remise à plat des critères de répartition dans le cadre d'une réflexion annoncée sur un pacte financier et fiscal entre la Métropole et les communes membres.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381) est par nature très sensible à l'activité économique immobilière et son historique illustre sa volatilité. Compte tenu du contexte et des exercices antérieurs, un principe de prudence incite à prévoir une hausse mesurée avec 6,2 M€ au BP 2021 contre 5,9 M€ en 2020.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (7351) est estimée à 2,2 M€ au BP 2021 à l'identique du BP 2020. Depuis 2011, cette taxe, est assise sur la consommation et non plus sur le montant de la facture. Sa progression est donc liée au seul effet volume et non plus sur les effets prix et volume. Son montant est estimé en fonction des recettes perçues les années antérieures.

La taxe locale sur la publicité extérieure (7368) est évaluée à 235 K€ au BP 2021 soit une évolution de -9,6 % (-25 K€). L'actualisation de la grille tarifaire adoptée par le conseil municipal en mai 2018 a conduit à aligner les tarifs sur la grille prévue pour les ensemble intercommunaux dont la population est supérieure ou égale à 200 000 habitants avec une hausse progressive dans la limite de 5 € par an lissée sur la période 2018-2021. Cependant l'évolution du parc d'enseigne, la taxation conduisant à des démontages éventuels, et le contexte économique conduisent à une inscription conservatoire équivalente au montant encaissé en 2019.

Les dotations et participations (chapitre 74)

27 367 928,88 €

Elles sont en nette diminution de -14,45 % comparée au BP 2020 (31,99 M€) et représentent 17,76 % des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement de la ville de Villeurbanne est composée de deux dotations dont le montant total est estimé à 18,55 M€ pour 2021 (18,43 M€ en 2020). Il s'agit de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

La dotation forfaitaire (7411) est estimée à 13,45 M€ en baisse de -1,54 % par rapport au BP 2020.

Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule sur la base du montant 2014 après application de la réfaction liée au plan d'économies étatique alors en vigueur. Elle reste une variable d'ajustement afin de respecter l'enveloppe normée dans le cadre du dispositif « zéro volume-zéro valeur ».

Une somme de 5,1 M€ est inscrite au BP 2021 au titre de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (74123)**, intégrant une hausse de 2,62 % par rapport au montant notifié en 2020 (4,97 M€) mais un écart de 6,9 % par rapport au BP 2020. En effet, depuis que la loi de finances 2017 a diminué le nombre de communes éligibles et modifié les pondérations affectées aux différents critères de répartition, le nouveau calcul est plus favorable à la ville. Le PLFI 2021 prévoit par ailleurs une hausse de l'enveloppe à répartir entre les communes éligibles.

La ville ne devrait plus bénéficier de la **dotation nationale de péréquation (74127)** dont le montant notifié en 2020 (5,6 K€) était résiduel par rapport à l'année précédente (11 K€).

La Ville bénéficie également de compensations au titre des pertes de recettes fiscales consécutives à des décisions législatives.

L'allocation compensatrice versée au titre de la taxe d'habitation (74835) : l'État a accordé antérieurement des exonérations de taxe d'habitation à certaines personnes de condition modeste. Il versait, en contrepartie, à Villeurbanne une allocation compensatrice. Pour 2020, le montant perçu été de 4,8 M€. Cette recette disparaît en 2021 puisqu'elle est intégrée dans la compensation liée à la suppression de la Taxe d'Habitation dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale.

Les **allocations compensatrices de taxe foncière sur les propriétés bâties (article 74834)** concernent :

- les personnes de condition modeste : personnes âgées de plus de 75 ans et disposant de faibles revenus, ou titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité bénéficient d'une exonération de taxe foncière. La Ville perçoit, en contrepartie, une compensation versée par l'État dont le montant est égal au produit des bases de taxe foncière bâtie de 1991, majoré de ceux du Grand Lyon et des syndicats, pour la même année, soit 14,60 %,
- les logements situés en zone urbaine sensible : l'abattement de 30 % de taxe foncière portant sur les logements à usage locatif situés en zone urbaine sensible et appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré ou aux sociétés d'économie mixte,
- certains logements sociaux.

Les deux premières composantes de cette compensation participent des variables d'ajustement des concours de l'État depuis la loi de finances 2009. Il est proposé d'inscrire en 2021 219 K€ montant équivalent à celui perçu en 2020.

Il est également prévu d'inscrire 100 K€ au titre des autres attributions de péréquation et de compensation **(7481)**. Cette somme correspond à la compensation versée par l'État suite à la suppression de l'impôt sur les spectacles en 2015.

Concernant les subventions (747...), le montant total inscrit s'élève à 7,94 M€ soit une évolution de 0,26 % par rapport au BP 2021 (+20,7 K€).

Les principales attributions portent sur :

- la participation versée par l'État au titre du financement des dispositifs de retour à l'emploi et des emplois de solidarités tel que les parcours emploi compétences, les services civiques et les apprentis ainsi que les conventions industrielles de formation par la recherche (0,23 M€),
- les contributions perçues au titre des actions menées en matière de santé publique et de médecine scolaire pour un montant global de 0,192 M€ qui évolue fortement (+55 %) avec le renforcement de la subvention annuelle de l'Éducation nationale pour la réalisation des missions du service municipal de santé scolaire résultant des négociations menées avec le recteur,
- le soutien de l'État au titre des actions relevant du contrat de ville, estimé à 61,85 K€ en hausse de 77% (26,85 K€),
- les rythmes scolaires avec la participation de la CAF (1,13 M€) et le fond d'amorçage versé par l'État (0,65 M€),

- les participations de la CAF en direction de la petite enfance pour le contrat enfance jeunesse (1,38 M€) et la prestation de service unique qui intervient en complément des heures de gardes facturées aux familles (2,5 M€), Cette recette sera en nette diminution 2021 du fait de la fermeture des équipements durant la première phase de confinement., La CAF ayant continué à versé ses participations en 2020 de façon habituelle, l'impact financier de la crise de 2020 se traduira par une réfaction sur la contribution 2021,
- la compensation par l'Etat de la contribution aux écoles privées accueillant des élèves villeurbannais dans les classes de maternelle. Elle a été estimée à hauteur du montant versé (0,91 M€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

676 644 €

Ces produits sont prévus en nette hausse (14,59 %) par rapport au BP 2020 (0,59 M€). Ils représentent 0,44 % des recettes réelles. Il s'agit essentiellement des loyers des immeubles et terrains relevant du patrimoine de la collectivité. L'évolution des prévisions sur les loyers de 9,58 % (38,33 K€) correspond à réajustement par rapport à l'exécution budgétaire 2020. Outre les évolutions indiciaires, l'augmentation s'explique par la perception sur 12 mois des loyers facturés à différents acteurs économiques (Envie au 98 rue Hippolyte Kahn, Addbike, Doctinnovation au 59 cours de la République).

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

23 100 €

Ce chapitre regroupe entre autres, le produit des quêtes des mariages, les pénalités de retard des bibliothèques, ainsi que des produits ponctuels.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

679 500 €

Ce chapitre correspond à la contrepartie en dépenses d'investissement du chapitre 040. C'est la recette liée à l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la rénovation du TNP.

La section d'investissement

Elle s'équilibre avec les opérations d'ordre à :

68 318 018,97 €

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement globales s'élèvent à **63 062 118,97 €** au BP 2021 (56 778 870,56 € au BP 2020). Elles sont en hausse de 11,07 %. Il convient cependant de distinguer dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées, dépenses liées à la dette et les dépenses accessoires dont les évolutions particulières diffèrent.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

51 296 832 €

Les dépenses d'équipement connaissent une hausse de 23,3 % soit + 9,6 M€ comparées au BP 2020 (41,6 M€).

Le **chapitre 20 (hors subventions)** est relatif aux immobilisations incorporelles, 4,08 M€ (frais d'études préalables aux travaux d'équipement envisagés par la ville, frais d'insertion, brevets). En légère baisse par rapport à 2020 (-1,03 % par rapport à 4,12 M€), les études porteront sur les opérations suivantes en matière :

- scolaire (0,75 M€) avec notamment la construction de classes, restructuration et mise en accessibilité Groupe Scolaire (GS) Renan Sud (0,2 M€), la construction d'un GS de 20 classes à Grandclément Sud (0,2 M€), la réalisation d'une école transitoire pour le secteur Jaurès/Perrin/Berthelot (40 k€), la construction d'une classe maternelle GS Saint-Exupéry (45 k€), l'extension du GS Camus (30 k€), l'extension et mise en accessibilité GS Lazare Goujon (40 k€), la réorganisation du restaurant GS Zola (25 k€) et les études pour de petites opérations et réparations majeures (0,12 M€),

- équipements sportifs (1,178 M€) avec notamment la construction, sur le site de Boiron Granger, d'une tribune couverte de 1500 places, de locaux pour les sportifs et d'espaces réceptifs (0,7 M€), d'un gymnase ZAC Carré de Soie, avec délégation de maîtrise d'ouvrage à EMH – début des études (0,15 M€) ; la programmation de la 2^{ème} phase du pôle tennis (30 k€), de la construction de vestiaires et la requalification du gymnase Mattéo (30 k€) ; le traitement thermique des façades du boulodrome des Brosses (40 k€) et les études pour de petites opérations et réparations majeures (93 k€),
- administration générale (0,125 M€) avec notamment la signalétique des équipements publics (20 k€), la programmation pour le regroupement de la DGICV à Dupeuble (30 k€), la rénovation de l'accueil du CCAS à l'hôtel de ville (30 k€), les études pour le traitement des salles du conseil et de l'ancienne bibliothèque (15 k€) et pour les opérations diverses (20 k€),
- culture-jeunesse (0,245 M€) avec notamment la construction de 4 salles de cinéma ZAC Gratte-ciel et la relocalisation de la direction de la jeunesse (0,14 M€), le traitement thermique des façades de la MJC (50 k€), l'aménagement intérieur du TNP (25 k€), le début des études pour une nouvelle médiathèque au Tonkin sur le site de l'ancienne clinique (25 k€),
- petite enfance (95 k€) avec notamment la reconstitution du RAM Renan (50 k€), la construction de l'EAJE ZAC Gratte-ciel (30 k€) et les études pour les grosses réparations (15 k€),
- centres sociaux (36 k€) avec notamment une étude de faisabilité quant à la relocalisation ou restructuration du centre social de Cusset (30 k€),
- cimetières (0,1 M€) pour la construction d'un ossuaire,
- travaux thermiques et développement durable (0,18 M€) avec notamment l'audit énergétique global (0,15 M€),
- travaux d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicaps (0,18 M€),
- en matière d'espaces naturels (0,235 M€) avec les études du futur espace vert Grandclément (30 k€), du PUP Mansard (45 k€), de l'Autre Soie (30 k€) et du mail piéton de l'espace de l'Europe Jean Monnet (30 k€) ainsi qu'une étude de stratégie végétale (30 k€),
- en matière d'éclairage public (0,13 M€) pour la mise en valeur nocturne d'édifices (20 k€), le géo-référencement (50 k€) et les travaux d'éclairage (60 k€),
- en matière informatique (80 K€) avec essentiellement l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du système d'information des ressources humaines.

Concernant les concessions et droits similaires (2051) 0,598 M€. Ils correspondent à l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail. Cela concerne notamment une première phase de mise en œuvre d'une plateforme de dématérialisation, de signature électronique, de gestion électronique des documents et d'archivage numérique probant (60 k€); le renouvellement du dispositif de gestion des forfaits post stationnement et des matériels de contrôle/verbalisation (50 k€); le renouvellement du logiciel de gestion des visites médicales (50 k€); le renouvellement de l'observatoire de la prévention et de la sécurité (40 k€); les évolutions du dispositif de gestion de la relation usagers/citoyens (45 k€), l'évolution de l'infrastructure du système d'information (0,224 M€); l'évolution des licences bureautiques et des logiciels métiers existants (0,129 M€) et d'antivirus pour les équipements informatiques des groupes scolaires (50 K€).

Des frais de publication (30 K€) sont inscrits dans le cadre de la mise en concurrence des marchés publics.

Le **chapitre 21** «immobilisations corporelles» augmente de 3,5 %, passant de 12,16 M€ à 12,59 M€. Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers, matériels, véhicules et informatiques mais aussi de terrains et biens immobiliers. Les dépenses principales portent sur l'acquisition :

- du 20, rue de Wett (1,75 M€), d'un volume maison René Dumont (0,66 M€), de bâtis village de la Feyssine rues Ferber et Monin (1,28 M€), du terrain d'assiette du futur parc rue Mansard (1 M€), du foncier métropole à la Feyssine (0,66 M€), du terrain Mazoyer rue du Luizet /rue Canada (0,87 M€) et du centre social des Buers (0,42 M€),
- de mobiliers (1,19 M€) pour l'équipement des services et établissements municipaux,
- d'immobilisations autres (0,78 M€),
- de matériels de transport (0,83 M€) qui concourent à la poursuite du renouvellement du parc automobile dans le cadre du respect des normes posées par l'instauration d'une Zone à Faible Emission pour les véhicules utilitaires sur le territoire métropolitain, l'augmentation du parc de 2 roues électriques et l'acquisition de 2 véhicules de type « poste mobile» pour la police municipale,

- de matériels informatiques et téléphoniques fixes et mobiles (0,617 M€). Cela doit permettre l'évolution de l'infrastructure technique et des outils pour le développement des systèmes connectés (27 k€), le renouvellement partiel du parc informatique et les nouvelles dotations (0,26 M€), la mise à niveau des serveurs informatiques, de la sécurité, du réseau informatique et téléphonique (0,33 M€).

Le **chapitre 23** "travaux en cours" croît fortement de 36,8 % de BP à BP, +9,3 M€ à 34,63 M€ (25,32 M€ en 2020). Cette ligne correspond aux travaux réalisés sur les équipements municipaux et notamment :

- secteur scolaire et restauration 10,18 M€ avec la construction de classes, la restructuration et la mise en accessibilité GS Renan Sud (1,22 M€), la construction du GS Simone Veil (5,04 M€), le traitement thermique des façades GS Armand (0,18 M€ +0,92 M€ financés au titre du traitement thermique des bâtiments), les travaux de rénovation de l'Orangerie à Chamagnieu (0,8 M€), la création d'une classe GS Saint-Exupéry (0,45 M€), la mise en conformité électrique GS Armand et Renan Nord (0,21 M€) et le gros entretien des groupes scolaires et divers travaux (2 M€),
- secteur culturel 1,54 M€ avec l'amélioration du confort d'été de l'ENM (0,3 M€ + 0,43 M€ financés au titre du traitement thermique des bâtiments), du Rize (0,2 M€), l'installation d'un système de rafraîchissement à la MLIS (0,35 M€), la rénovation de l'éclairage de sécurité de l'IAC et la séparation en deux ERP (0,1 M€) et le gros entretien de divers bâtiments culturels (0,32 M€),
- secteur du sport 8,89 M€ avec le début des travaux pour la construction du gymnase Cusset/Bonnevay (4,6 M€), la reconstruction d'un terrain de tennis couvert (3 courts) et remplacement d'une bulle (1,38 M€), la rénovation du bassin intérieur au CNEG avec la pose de parois inox (0,82 M€), la réfection du terrain synthétique (0,43 M€) et la construction d'un espace convivial pour les clubs (0,46 M€) au complexe sportif des Iris, le remplacement du système d'affichage sportif de l'Astroballe (0,25 M€) et le gros entretien des gymnases, stades, terrains et piscines (0,68 M€),
- secteur administration 1,79 M€ avec la mise en place d'un système de rafraîchissement à la Mairie annexe (0,45 M€), les travaux pour l'installation de systèmes vidéo et son pour les salles du conseil et de l'ancienne bibliothèque (50 k€), la rénovation des systèmes de commande des ascenseurs de l'hôtel de ville annexe (75 k€), la réfection de la toiture de l'atelier auto Frappaz (75 k€), la mise en accessibilité du patrimoine bâti pour 0,824 M€,
- secteur de la petite enfance 1,5 M€ avec la construction de l'EAJE Carré de Soie (1,26 M€) et le gros entretien des structures municipales (0,2 M€),
- secteur des centres sociaux et de la vie associative 0,34 M€ avec 0,12 M€ concernant le gros entretien des centres sociaux, le remplacement des sièges de la salle de spectacle du CCVA ainsi que des travaux de mise en peinture (0,13 M€) et le gros entretien des structures municipales (95 k€),
- cimetières avec la poursuite du réaménagement des allées et la remise en état du terrain IML (0,2 M€) et le gros entretien (90 k€),
- participation au traitement thermique des bâtiments et développement durable 1,57 M€ avec notamment le traitement thermique des façades du GS Armand (0,92 M€) et l'amélioration du confort d'été de l'ENM (0,43 M€),
- secteur espace publics et naturels (3,87 M€) pour la fin des travaux d'accompagnement de la ligne C3 (0,72 M€), le réaménagement du square de la Roseraie (0,15 M€), l'extension du square Alexis Jordan (0,15 M€), l'aménagement de jardins partagés au sein du secteur du PUP Gervais Bussières (0,3 M€), la création d'espaces verts dans le secteur du PUP Alstom (0,15 M€) et les travaux de désimperméabilisation des cours d'école (2,4 M€),

Des crédits sont prévus pour faire face à l'éventuelle acquisition par préemption de biens immobiliers susceptibles d'avoir un intérêt stratégique pour la collectivité (1 M€) et le règlement des travaux de raccordement dans le cadre d'extension de réseaux (0,23 M€).

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

7 718 786,97 €

9,42 M€ avaient été inscrits au BP 2020 (-18,05 % soit -1,7 M€). Les subventions d'équipement sont accordées à des organismes publics ou privés pour leur permettre de réaliser des opérations d'investissement présentant un intérêt pour la collectivité. Cela concerne notamment :

- l'achèvement de la reconstruction de la résidence Château-Gaillard sur un nouveau site rue Dupeuble (1,48 M€) et la réhabilitation de la résidence Jean Jaurès (0,42 M€),
- la poursuite du soutien au projet du CCO La Rayonne – L'autre Soie, afin de construire de nouveaux locaux pour développer son projet (1,25 M€),
- des participations versées à la Métropole dans le cadre des projets ZAC la Soie (0,68 M€) et du réaménagement de la rue du 8 mai aux Buers (0,69 M€),

- le développement de la performance énergétique et l'aide aux constructions neuves PLUS / PLAI réalisées par les bailleurs sociaux (1,6 M€),
- le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc privé (0,48 M€),
- la poursuite des actions dans le cadre de la politique de la ville Pipa (70 K€), des Programmes Intérêt Général immeubles sensibles (71 K€) et loyers maîtrisés (15 K€) ou le soutien à la restructuration de la copropriété Saint-André (0,46 M€),
- diverses aides à des structures associatives (0,4 M€).

Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 3 436 500 €

Ils s'élevaient à 3,99 M€ au BP 2020. Les crédits inscrits correspondent aux remboursements des emprunts classiques conclus à la date de vote du budget primitif 2021 (3,43 M€). La baisse par rapport à 2020 est liée à l'achèvement du remboursement de l'emprunt revolving, assorti d'une ligne de trésorerie

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 550 000 €

Ce chapitre intègre le versement d'un nouvel acompte (0,5 M€) sur l'avance de trésorerie à la Société Villeurbanaise d'Urbanisme dans le cadre du contrat de revitalisation de l'activité commerciale du cours Tolstoï. Il comprend par ailleurs une enveloppe relative à l'aide financière à caractère social. Il s'agit de prêts sans intérêts, attribués au personnel municipal selon des critères sociaux. Une recette de 36 K€ correspondant au remboursement de ce type de prêts (sur une durée maximale de 5 ans) est inscrite au même chapitre en recette d'investissement.

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45) 60 000 €

Ce chapitre regroupe les travaux que la Ville peut être amenée à réaliser au profit de tiers notamment pour des raisons de sécurité ou salubrité. Ces tiers devant rembourser la collectivité, une somme équivalente est inscrite en recettes.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) 679 5000 €

Il s'agit de l'amortissement de subventions perçues pour la réalisation d'un équipement lui-même amortissable.

Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) 4 576 400 €

Ce chapitre enregistre les opérations d'ordre réalisées au sein de la section d'investissement. Il inclut les crédits nécessaires aux opérations d'intégration d'avances réalisées notamment sur le compte 238 et les frais d'études, d'insertion d'annonce dans le cadre des marchés, afin de permettre leur intégration sur un compte d'actif définitif ainsi que les opérations sur l'emprunt revolving.

2) Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'élèvent à 42 993 759,81 €. Elles sont en augmentation de 37,26 % par rapport au BP 2020 (31 322 799,56 €).

Les subventions d'investissement (chapitre 13) 8 419 781,19 €

Les subventions d'investissement sont prévues en forte hausse avec +126,62 % par rapport au BP 2020 (3,71 M€). Par nature, ces recettes ne sont pas stables d'un exercice à l'autre car elles sont liées à des projets spécifiques et ne sont donc pas pérennes. Les projets mis en œuvre par la Ville restent par ailleurs essentiellement entrepris dans des secteurs faiblement générateurs d'aides.

Sont inscrites des participations pour la construction et la rénovation de bâtiment avec 0,405 M€ au titre du fonds de soutien pour l'investissement public locale (groupes scolaires Armand, Prévert et Veil) et 0,276 M€ de l'Agence de l'eau au titre de la désimperméabilisation des cours d'école.

D'autre part, sont prises en compte les participations versées par les aménageurs (S.E.R.L.) et les promoteurs immobiliers dans le cadre des opérations d'aménagement (ZAC) ou des projets urbains partenariaux (PUP), afin de participer à la construction d'équipements publics. Elles concernent principalement :

- ZAC Villeurbanne la Soie (5,05 M€),
- PUP Alstom (0,934 M€),
- PUP Mansard (0,353 M€)
- PUP Liberté-Faj's (0,593 M€)
- PUP Gervais-Bussière (95 K€)
- PUP du 1^{er} Mars (0,712 M€)

Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

30 768 978,62 €

Il s'agit du besoin de financement externe connu lors de l'établissement du BP. A la différence du BP 2020, il n'intègre plus le recours à un crédit revolving en termes de recettes, car la seule ligne de crédit de cette nature dont disposait la Ville est désormais échu.

Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)

3 695 000 €

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est estimé sur la base des investissements réalisés lors de l'exercice N-1 et vient compenser une partie de la TVA réglée à cette occasion par la collectivité. Le montant des investissements réalisés en 2020 n'étant pas exactement connu au moment de l'adoption du budget primitif. L'inscription de 3,5 M€ pourra être corrigée en cours d'exercice.

La taxe d'aménagement, estimée à 0,195 M€, est perçue par la Métropole et reversée pour partie à la Ville. Elle a remplacé la taxe locale d'équipement et fait participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs hors les secteurs de ZAC et PUP.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27)

30 000 €

Cette somme correspond au remboursement par les agents de l'aide à caractère social accordée par la Ville.

Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

20 000 €

Ce chapitre regroupe les prévisions de recettes relatives aux biens inscrits à l'actif de la Ville et faisant l'objet d'une cession onéreuse. L'exécution de la recette est effectuée en section de fonctionnement au chapitre 77. Les recettes envisagées en 2021 concernent principalement des cessions d'outillages et de véhicules usagés.

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45)

60 000 €

Il s'agit des recettes prévues au titre du remboursement des travaux effectués par la Ville au profit de tiers. Le montant de ces derniers est inscrit à un montant identique en dépense d'investissement au chapitre 45.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

9 564 959,16 €

Cette somme, contrepartie de la dépense de fonctionnement inscrite au chapitre 023, contribue au financement de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

11 182 900 €

Ce chapitre constitue le pendant en recettes des sommes inscrites sur le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il regroupe les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les opérations d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement (chapitre 041)

4 576 400 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses réalisées au chapitre 041, solde comptable d'avances réalisées sur le compte 238 et intégration d'études principalement.

B- LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES DANS LE BUDGET 2021

Les développements suivants n'ont pas vocation à détailler l'intégralité des actions et politiques publiques mises en œuvre par la ville. Elles mettent l'accent, par grand domaine d'activité de l'action municipale, sur les évolutions relatives à l'exercice budgétaire 2021. Ne sont pas notamment retracées des politiques transversales dans le domaine de la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, du développement durable ou sur le programme Ville-Handicap. Elles font l'objet de présentations spécifiques au Conseil municipal.

Dans le domaine de la solidarité :

Dans ce domaine, la Ville intervient directement, via le CCAS ou en partenariat avec des structures associatives.

Concernant le CCAS, une subvention de 3,228 M€ est inscrite au budget primitif 2021. Cette subvention est en baisse par rapport au budget primitif 2020 (4, 278 M€).

Cette baisse s'explique principalement par la nouvelle organisation de la production culinaire du CCAS, qui intègre la direction de la restauration municipale, à travers la conclusion d'un contrat de coopération public. Ce contrat permet à 2 entités juridiques de mettre en commun des moyens distincts pour la réalisation d'une mission de service public, sur des considérations d'intérêt général.

Le CCAS réalise la gestion des inscriptions des convives, les opérations de réchauffe des repas, de service et de livraisons, ainsi que la facturation. Il met à disposition les cuisines centrales de production Tonkin, et Jean Jaurès (à venir courant 2021). La Ville réalise la production à partir des denrées qu'elle achète, avec du personnel et des process municipaux.

Cette nouvelle organisation entraîne notamment le transfert des agents du CCAS vers la Ville et le transfert de l'achat des denrées alimentaires du CCAS à la Ville, représentant des dépenses d'environ 1 M€.

Des dépenses nouvelles sont par ailleurs inscrites au budget du CCAS, afin de maintenir ou renforcer l'action quotidienne en direction des plus fragiles et des seniors, ces dépenses étant financées par des recettes nouvelles et pour certaines d'entre elles pourront être ajustées en cours d'année 2021 au regard de l'évolution de la crise :

- l'impact financier de la transition entre l'ancienne et la nouvelle résidence Château-Gaillard. En effet, ce projet a été reporté du fait du confinement du printemps et la nouvelle résidence devrait ouvrir ses portes en fin de premier trimestre 2021. Par ailleurs, le classement en terme de sécurité de ce nouveau bâtiment plus grand et accueillant plus de public (seniors mais aussi enfants puis hébergeant un restaurant scolaire) nécessite de renforcer les moyens humains,
- le provisionnement du budget nécessaire à l'application des mesures de revalorisation salariale de certaines fonctions dans le cadre du Ségur de la santé (plan s'appliquant pour l'instant uniquement à la fonction publique hospitalière mais pour lequel une transposition dans la fonction publique territoriale est attendue), ainsi qu'à l'application de la prime de précarité pour les CDD de moins d'un an dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique,
- le P.H.A.R.E, point d'hygiène, d'accueil et de reliance, ouvert au début de l'année 2020, destiné aux publics sans domicile fixe, constitue un lieu ressource pour de nombreuses familles qui y sont accueillies et auxquelles y sont proposés différents services essentiels à leur quotidien. La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation partenarial s'inscrit dans la continuité de la démarche « Accueillir à Villeurbanne » et contribue à l'amélioration continue de ce projet dans la perspective de sa pérennisation,
- l'action de maraude et de distribution de produits d'hygiène en direction des personnes en habitat précaire a été enclenchée au début de la crise sanitaire afin de parer à la fermeture des structures d'aide habituelles. L'insuffisance de l'offre en matière de produits d'hygiène pour ces publics et la persistance de la crise dans la durée nécessite de poursuivre cette action, à travers la coordination et l'achat groupé, par le CCAS, de produits d'hygiène distribués à leurs publics par des associations partenaires (P.H.A.R.E et Camions du cœur).

Les dépenses liées au programme Logement d'abord, « Une École, un Toit, des Droits », ainsi que l'enveloppe consacrée aux aides financières délivrées par le CCAS sont maintenues.

A noter que l'impact financier de la crise COVID, bien qu'important pour la direction seniors du CCAS, n'a pas été prévu au BP dans la subvention demandée à la Ville. En effet, des recettes perçues directement par le CCAS permettent d'amoindrir partiellement ce coût et ne sont pas encore connues pour 2021.

Les subventions aux associations font apparaître une stabilité que ce soit pour les associations œuvrant en direction des seniors ou en direction des personnes en difficultés. Toutefois des mesures urgentes de soutien ont été prises en fin d'année 2020 et pourront être complétées en cours d'exercice 2021.

Au sujet de l'investissement, 2021 verra la finalisation et la livraison de la nouvelle résidence Château-Gaillard et de la cuisine de production Jean-Jaurès, cuisine qui devrait permettre, à terme de réinternaliser la production culinaire des EHPAD.

Dans le cadre de la politique de la ville, Villeurbanne maintient son soutien aux acteurs intervenant au plus près des habitant.e.s des quartiers prioritaires sur les questions d'égalité d'accès aux droits et aux services. Les maisons des services publics implantées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville y contribuent également. Une nouvelle maison des services publics ouvrira en 2021 sur le quartier des Buers pour améliorer la lisibilité des services rendus et du projet urbain des Buers.

Dans le secteur de la vie associative :

Le budget de fonctionnement de la vie associative fait apparaître une augmentation, habituelle, puisqu'en septembre 2021, la direction organisera, si les conditions le permettent, une nouvelle édition de la Biennale des associations. Le reste du budget est maintenu à l'identique : 4 à 5 soirées de dialogues Ville / associations sont d'ores et déjà prévues ainsi que l'organisation d'Assises de la vie associative. Ces assises ont pour ambition de co-élaborer avec les associations, premières intéressées, une politique renouvelée de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative à Villeurbanne.

Côte subventions, les montants alloués aux centres sociaux sont maintenus conformément à la convention cadre qui lie la ville à la CAF et aux centres sociaux jusqu'en 2022. Les centres sociaux sont des acteurs du lien social et de la solidarité dans les quartiers. Nous avons pu encore le mesurer lors de la crise sanitaire alors qu'ils ont développé de nouvelles actions, pour répondre aux besoins des habitants.

De même, la ville poursuit son soutien aux associations conventionnées, comme la Maison de Croix-Luizet, la Miete ou le CCO. En 2021, le permis de construire du CCO « la Rayonne » devrait être signé, les travaux vont démarrer dans le respect du calendrier initial.

Les crédits sont également maintenus pour soutenir le fonctionnement ou les projets d'une multitude d'autres associations Villeurbannaises intervenant dans le champ par exemple : des loisirs, de la culture amateur, du cadre de vie, de la mémoire ou de la coopération internationale...

Enfin, la Maison de quartier des Brosses qui offre services et accompagnements aux habitants du quartier voit son budget de fonctionnement légèrement augmenté. Bénéficiant de locaux agrandis et très fonctionnels depuis juillet 2019, cet équipement a pu augmenter ses capacités d'accueil pour le centre de loisirs et développe désormais ses actions en direction des adultes.

Dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la restauration :

En investissement, l'année 2021 sera marquée par le démarrage des travaux du futur groupe scolaire Simone Veil au Carré de Soie, pour une inscription budgétaire de 5 M€, et ceux de l'opération d'extension et de mise en accessibilité du groupe scolaire Renan sud, pour un montant de 1,42 M€ en intégrant les études. La création d'une classe supplémentaire pour l'école maternelle Saint Exupéry est programmée, pour un montant de 455 K€. Le budget intègre également le financement de différentes études : notamment pour la résorption des modulaires du groupe scolaire Albert Camus, l'extension et la mise en accessibilité du groupe scolaire Lazare Goujon, la réhabilitation du groupe scolaire Croix Luizet et l'extension du restaurant du groupe scolaire Emile Zola.

La Ville poursuit en 2021 la rénovation des bâtiments scolaires : le traitement thermique des façades et la rénovation des installations électriques du groupe scolaire Louis Armand sont ainsi programmés pour un montant total de 295 K€. Une enveloppe de 2,2 M€ est prévue pour le gros entretien des groupes scolaires, qui intègre notamment des opérations visant l'amélioration du confort thermique des bâtiments (plan fraîcheur) et la rénovation de sanitaires (plan hygiène). En matière d'hygiène, une étude diagnostic sera réalisée en 2021 pour établir un état des lieux des besoins et permettre la définition d'une programmation pluriannuelle des interventions.

Le budget 2021 est également marqué par l'inscription d'une enveloppe de 2,4 M€ pour la végétalisation des cours d'école. Cet effort à un niveau exceptionnel vise à accélérer le réaménagement des cours, poursuivant un double objectif de lutter contre les îlots de chaleur et de faire de la cour de récréation un espace éducatif au service de

l'apprentissage de la citoyenneté. Six écoles verront cette année leur cour réaménagée : Albert Camus, Château Gaillard, René Descartes, Lazare Goujon, Edouard Herriot et Saint Exupéry. Ces opérations font l'objet d'une demande de financement auprès de l'agence de l'eau.

Le travail engagé sur l'aménagement des salles de classes et les dotations en mobilier se poursuit en 2021, pour un montant de 410 K€ qui permettra d'aménager 12 classes dédoublées, 30 classes de maternelles et l'ensemble des 12 classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) avec des mobiliers définis dans le cadre de groupes de travail Ville/Education nationale et ayant fait l'objet d'expérimentations. La démarche de réaménagement des bibliothèques-centres de documentation, fondée sur une approche en termes de design d'espace, se poursuit également et concernera en 2021 les groupes scolaires Léon Jouhaux et Château Gaillard, pour un montant de 85 K€.

Toujours en investissement, l'année 2021 sera enfin marquée par le démarrage de travaux de rénovation de l'orangerie du centre de plein air de Chamagnieu. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée sur la diversification des activités du centre. Il vise à permettre l'accueil, dans de bonnes conditions, de formations dans le champ de l'éducation populaire au sein de ce patrimoine aujourd'hui peu utilisé, en complément de l'accueil de classes transplantées et de centre de loisirs qui restent le cœur de l'activité du centre de plein air. Une enveloppe de 800 K€ est inscrite pour la réalisation de ces travaux, pour lesquels un co-financement a été sollicité au titre du soutien régional aux hébergements touristiques. Parallèlement, le centre de Chamagnieu poursuit la démarche engagée visant à faire évoluer son projet pédagogique vers un projet d'éco-centre, autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En fonctionnement, le BP 2021 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement courant sont globalement stables. Le budget intègre le montant de la participation obligatoire de la Ville au financement des écoles maternelles privées sous contrat au niveau inscrit en décision modificative en juin 2020, soit 0,91 M€. La loi « école de la confiance » de 2019, qui impose aux communes ce nouveau financement, prévoit également sa compensation intégrale par l'Etat. Le dialogue engagé avec les écoles privées sur les modalités du financement se poursuivra en 2021 et vise à inscrire cette dépense obligatoire dans un cadre partenarial, se traduisant par un engagement des OGEC à prendre leur part du service public de l'éducation par notamment un accueil renforcé de classes spécialisées (ULIS, UPE2A). Il sera également l'occasion d'un échange sur la prise en compte de l'impact du contexte sanitaire dans le calcul du forfait au titre de 2020.

Le budget RH de l'éducation pour 2021 est principalement marqué par la mise en œuvre d'un processus de déprécarisation d'une partie des équipes périscolaires, visant à consolider l'organisation du périscolaire municipal. Les 25 coordonnateur.trices-adjoint.es, ainsi qu'un.e animateur.trice dans chaque groupe scolaire, pourront ainsi à compter de la rentrée de septembre 2021 bénéficier d'un statut de contractuel.le en lieu et place de celui de vacataire. Cette action de stabilisation de statuts individuels sera accompagnée d'une démarche de formation et de renforcement des missions, autour des priorités du projet éducatif municipal. Elle représente pour 2021 une dépense supplémentaire de 400 K€ en masse salariale, compensée par une diminution de 360 K€ du budget des vacances.

En complément, les dépenses de masse salariale intègrent comme chaque année les créations de postes d'ATSEM et d'agents pôle de service liées aux ouvertures de classes prévues à la prospective scolaire pour la rentrée 2021. Elles prennent également en compte le coût du personnel périscolaire nécessaire pour la mise en place du transfert des enfants de l'élémentaire Croix Luizet vers le nouveau restaurant-relais de la RPA Château-Gaillard, qui ouvrira en 2021, et les besoins d'encadrement supplémentaires liés à l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire. Enfin, l'enveloppe de remplacement est réajustée de 350 K€ supplémentaires pour tenir compte des besoins constatés dans les écoles.

Les dépenses de fonctionnement de la restauration municipale pour 2021 connaissent une forte évolution liée au transfert de la production culinaire pour la restauration des seniors (résidences autonomie, EHPAD et portage à domicile), jusqu'à présent assurée par le CCAS. Ce rassemblement de toutes les fonctions culinaires sous la responsabilité unique de la DRM vise à permettre une meilleure coordination des outils de production, la rationalisation des méthodes et des achats ainsi que, pour les personnels, un accompagnement managérial expert et l'intégration dans une équipe partageant une même culture professionnelle.

Ce transfert se traduit tout d'abord par la création des postes correspondant aux agents du CCAS qui deviennent agents municipaux et aux fonctions d'accompagnement de l'extension du périmètre de la direction de la restauration municipale. Au total, 17 postes sont créés pour un montant de 520 K€. Le budget de la restauration intègre également

les crédits nécessaires pour l'achat des denrées alimentaires et la reprise des marchés du CCAS, soit un montant global de crédits de fonctionnement de 490 K€. Ces dépenses nouvelles sont compensées par la diminution correspondante de la subvention versée par la Ville au CCAS.

En parallèle, le budget de la Direction de la Restauration Municipale intègre les dépenses liées à la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi EGALIM et, au-delà, des orientations de la nouvelle municipalité. Une enveloppe budgétaire de 100 K€ est ainsi prévue pour accompagner la montée en puissance des approvisionnements en produits de l'agriculture biologique, produits locaux et produits sous labels de qualité. Une enveloppe de 10 K€ est également prévue pour la réalisation d'une étude sur les alternatives au plastique en vue de faire évoluer les contenants utilisés pour le conditionnement des repas.

Dans le domaine de la petite enfance et de la famille :

En termes de développement de l'offre municipale, l'année 2021 sera marquée par la mise en service du dernier secteur de l'EAJE Helen Keller, soit une capacité supplémentaire de 12 places, et par l'ouverture du pôle petite enfance de la rue Rollet, dont la livraison reportée du fait de la crise sanitaire est prévue en février 2021. Les postes correspondants ont été créés au BP 2020, ils sont budgétés en année pleine sur l'exercice 2021. Le budget prévoit également les dépenses correspondant à l'achat des 30 places de la crèche de cet équipement mutualisé, pour un montant de l'ordre de 300 K€, ainsi que la prise en charge de la part municipale des coûts de fonctionnement, estimés à 40 K€. Les autres dépenses de fonctionnement sont stables, notamment les subventions aux crèches associatives qui sont reconduites à leur niveau de 2020.

Concernant les recettes, la prévision de participations CAF d'un montant de 3,9 M€ est en diminution par rapport à 2020. Cette baisse de 950 K€ correspond à la période de fermeture des crèches pendant le confinement du printemps 2020, les modalités de versement des prestations de la CAF intégrant un décalage d'une année. Les prévisions de participation des familles, inscrites à hauteur de 830 K€, sont en revanche en augmentation, du fait notamment de l'ouverture des 12 places supplémentaires.

En investissement, la principale opération porte sur la construction de l'EAJE Carré de Soie, au sein du futur groupe scolaire Simone Veil, pour un montant de 1,26 M€ en 2021. Le budget prévoit le financement de plusieurs études, concernant notamment la reconstitution du relais d'assistant.es maternel.les Renan dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire, ainsi que la création du futur EAJE de la ZAC Gratte Ciels. L'enveloppe de gros entretien des équipements petite enfance est stable à hauteur de 200 K€.

Dans le domaine de la culture :

Pour rappel, le plan pluriannuel d'économies décidé dans ce domaine en 2016 s'appuie sur l'organisation des Invites une année sur deux, en alternance avec un projet fédérant les équipements culturels, Charivari. Après une seconde alternance de Charivari en 2018, 2019 a vu le retour des Invites. En 2020, le contexte sanitaire n'a pu permettre l'organisation d'un événement similaire à Charivari. En revanche, pour la première fois compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, l'ensemble des acteurs culturels a proposé une programmation exceptionnelle dans le cadre de « Vivez l'été » 2020.

L'année 2020 a également été marquée par un renouvellement de directions d'équipements dans le contexte complexe d'urgence sanitaire : Jean Bellorini a pris la direction du TNP succédant à Christian Schiaretti et Florent Giraud a pris la direction de l'ENM succédant à Martial Pardo.

Il est à noter que deux événements qui devaient avoir lieu en 2020 seront organisés en 2021 : le défilé de la biennale de la danse au printemps et le centenaire du TNP en novembre.

Les subventions aux équipements partenaires seront maintenues en 2021 (Ateliers Frappaz, IAC, IREP, Iris, MJC, TNP, URDLA, Zola...) ainsi que les moyens budgétaires du Rize et du Réseau de lecture publique (crédits directs).

Ainsi, le Service des Archives municipales va voir ses effectifs renforcés par la création d'un poste d'archiviste permettant de mieux accueillir le public et de mieux traiter les versements opérés par la collectivité et les usagers.

Dans le même temps, durant cette année 2021, le Rize entend poursuivre et développer les dynamiques qui associent recherche et création avec ses partenaires scientifiques et artistiques. Ainsi, Le Rize co-organisera deux séminaires sur art et recherche dans le cadre des séminaires de l'UMR CNRS Environnement, ville et société ; un portera sur la BD et la recherche et un autre s'intéressera à la photographie et la recherche.

Ce travail trouvera à se prolonger dans le cadre de la programmation du Rize qui continuera de proposer des rendez-vous à destination des Villeurbannais.e.s, pour rendre compte de cette démarche féconde de croisement entre recherche et création : la résidence artistique 2020/21 (« Votre histoire passe par Villeurbanne »).

En 2021, la saison sera colorée selon les 3 fils rouges suivants :

- De novembre 2020 à septembre 2021, une exposition « Instruments voyageurs : le monde sonne à nos portes » en partenariat avec le CMTRA et l'ENM,
- puis elle laissera place à une autre thématique patrimoniale en fin d'année (novembre 2021/septembre 2022).
- Un quartier mis à l'honneur ; le quartier Cusset, sera valorisé au printemps et été 2021, à l'occasion des 50 ans du centre social.

Le Réseau de Lecture Publique va porter un certain nombre de projets plus innovants ou d'expérimentations concernant des publics ou des usages ciblés, tels que l'acquisition de matériels destinés aux usagers non-voyants ou malvoyants, ou favorisant les accueils Jeunesse et la promotion des ressources numériques. Parallèlement à la poursuite du travail engagé sur le projet de service afin de repenser son organisation et ses missions, la définition d'une nouvelle médiathèque du Tonkin en lien avec les acteurs du territoire et la population.

Par ailleurs, en 2021, le programme d'Education Artistique et Culturelle, priorité municipale, sera maintenu et approfondi. La convention spécifique signée avec les Ministères de la Culture et de la communication et de l'Education nationale pour les années 2017-2018-2019 sera renouvelée pour les années 2020-2021-2022 avec des signataires supplémentaires (Métropole, CAF, DDCS). Deux résidences de compagnies artistiques dans deux quartiers relevant de la politique de la ville se poursuivront pour deux années scolaires (2019-20 et 2020-21). Ces résidences sont cofinancées par le Ministère de la Culture. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturel coordonnés, l'enjeu majeur sera d'articuler, mettre en cohérence et réguler les interventions de tous les opérateurs culturels pour les tranches d'âges de 0 à 25 ans, comprenant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant puis de l'adolescent. L'enjeu à cet effet sera de coordonner l'ensemble de l'offre culturelle jeune public à l'échelle du territoire.

Cette priorité mobilise plusieurs politiques publiques (éducation, culture, jeunesse...) et de très nombreux opérateurs sur le terrain. Elle nécessite l'organisation d'une ingénierie partenariale très étroite avec les représentants de l'éducation nationale, de l'académie et du rectorat, des écoles primaires et des collèges.

La Fête du livre jeunesse se déroulera du 24 au 28 mars 2021. Elle fêtera ses 22 ans et aura pour thème « Pas si bêtes ? ». Elle accueillera Antoine Guilloppé en tant qu'invité d'honneur. L'opération « Un auteur - Un quartier » sera poursuivie au sein du quartier Perralière/Grandclément et en particulier au sein du groupe scolaire Berthelot (en lien avec l'expérimentation du Parcours d'Education Artistique et Culturel cité ci-dessus). Simultanément, 70 projets seront organisés avec des classes, de la maternelle au lycée.

Les Invites se dérouleront du 16 au 20 juin 2021, selon les mêmes modalités que les années précédentes, avec une attention particulière concernant les quartiers prioritaires.

Il convient de préciser que des pistes de réflexion sont en cours afin de mettre en œuvre ces événements dans un cadre d'urgence sanitaire évolutif.

La collectivité va également accompagner l'Ecole Nationale de Musique dans le travail de réécriture de son projet d'établissement pour la période 2020 - 2025. Là encore, il s'agit, dans le cadre du projet politique, de prendre en compte les attentes et besoins exprimés par la population et les partenaires de l'école pour faire évoluer l'offre de services. L'année 2021 sera notamment marquée par un important travail impliquant toutes les équipes de l'ENM dans la mise en place de dispositifs d'enseignement à distance.

Dans le domaine de la jeunesse et de la vie étudiante :

L'accès à l'information jeunesse devra être renforcé notamment en travaillant des interventions et des ateliers dans les structures de proximité (centres sociaux ou MSP) afin d'atteindre les publics moins mobiles et plus vulnérables dans une logique de territorialisation de l'information jeunesse. Les actions de prévention, l'accompagnement au numérique et l'accès à l'emploi restent des missions essentielles de l'Information Jeunesse, dans le cadre plus global des enjeux d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes sur le territoire pour favoriser leur insertion et leur autonomie.

Les dispositifs d'aide aux jeunes se poursuivront tout comme les actions d'implication et d'engagement des jeunes. L'espace d'expression dédié aux jeunes se renforcera avec la mise en place d'un outil numérique permettant l'échange et la discussion sur des sujets d'actualité ou qui touchent les jeunes. Un réel travail de lien se poursuivra avec les jeunes déjà inscrits dans nos dispositifs et permettra à d'autres de s'y associer afin d'offrir à chacun l'opportunité de s'exprimer, d'échanger et de pouvoir être conseillé et/ou orienté si besoin est.

La direction Jeunesse poursuivra au plus près l'accompagnement de ses partenaires que ce soit les associations étudiantes, les établissements scolaires du secondaire ou les acteurs jeunesse d'éducation populaire et mettra tout en œuvre pour maintenir un partenariat étroit afin d'assurer un soutien solide à toutes les structures œuvrant pour la jeunesse et poursuivre les actions collectives.

Le développement des liens campus-ville doit se poursuivre et se renforcer dans une logique visant à ouvrir la ville à l'université et « urbaniser » le campus ce, à travers la poursuite du soutien aux initiatives étudiantes et festives mais également de manière à faire du campus de la Doua un partenaire privilégié du développement économique du territoire et de la diffusion de la culture scientifique.

La direction Jeunesse poursuivra les objectifs d'autonomie, d'émancipation et d'épanouissement des jeunes, en proposant des accueils de loisirs en journée et des colonies et camps afin de leur permettre de mieux appréhender la vie en collectivité, le respect de soi, des autres et de son environnement ainsi que l'investissement collectif.

L'animation de l'espace public, notamment durant la période estivale, doit se poursuivre dans le cadre de Vivez l'été et doit se décliner en un projet transversal et partagé par l'ensemble des directions concernées.

Dans le domaine du sport :

Les actions prévues au budget 2021 se traduisent par la réalisation effective d'un grand nombre d'opérations d'investissement. Cet effort de la collectivité demeure dans la continuité des exercices précédents. Il vise à la fois à accompagner le développement des pratiques sportives, les projets d'aménagements mais aussi le sport scolaire.

Dans les opérations majeures, on peut évoquer la reconstruction de la couverture de 3 terrains de tennis sur le complexe sportif Boiron Granger, la création d'une salle d'activité avec bureaux sur le complexe sportif des Iris (Stades), la réhabilitation du terrain sportif de proximité de Moulaire mais aussi la pose d'une membrane en inox sur le bassin olympique du Centre Nautique Etienne Gagnaire et le lancement des travaux du futur complexe sportif Cusset Bonnevey.

Seront engagées les études liées au projet d'extension des vestiaires et salle conviviale du gymnase du complexe sportif Matéo ainsi que celles du complexe sportif Raphael de Barros, sur les perspectives d'évolution du skate-parc et du boulodrome couvert du site.

Quant aux associations sportives, les enveloppes globales de subvention aux clubs sportifs seront maintenues au même niveau que dans le budget 2020.

Le budget de fonctionnement s'inscrit dans la continuité des orientations du projet sportif local. Le développement d'actions fortes notamment autour du sport et de la santé se poursuit (activité physique adaptée, sport sur ordonnance, développement de pass'sport santé ...).

La répartition précise tiendra compte, selon le cas des critères, des contrats d'objectifs et des projets exceptionnels proposés ainsi que des priorités définies dans la feuille de route des élus et aussi de l'analyse fine des impacts de la crise sur les acteurs sportifs ou les besoins de la population.

Dans le domaine de la santé :

L'année 2021 sera marquée par la poursuite de la gestion de l'épidémie due à la COVID 19 en lien avec l'ARS. L'action de la DSP se situe en amont autour de la promotion des gestes barrières, auprès des publics scolaires, des agents de la Ville et à l'aide à la mise en place de protocoles sanitaires auprès des associations. Le repérage des cas symptomatiques et des cas contacts le plus précocement au sein des équipements de la ville et en particulier dans les écoles en appui de l'éducation nationale comme au sein des services municipaux sera un élément essentiel pour contenir l'épidémie dans le temps. L'appui à la gestion du centre de dépistage sera maintenu voire renforcé en fonction des plages d'ouverture.

L'animation du réseau des professionnels de santé libéraux en lien avec l'hôpital sera poursuivie pour répondre au plus près des besoins des populations notamment des personnes les plus vulnérables et devrait faciliter la mise en place des prémices d'une communauté professionnelle de territoire. L'accès aux soins pour tous devrait ainsi être amélioré. L'élaboration du 3^{ème} « Contrat Local de Santé » avec l'ensemble des partenaires (ARS, Médipôle, Hôpital du Vinatier, Education nationale, Métropole ...) et associations sera une étape importante de priorisation des futures actions en santé.

Pour limiter les impacts de l'épidémie sur les questions de santé mentale, le point accueil « écoute jeunes » adaptera voire renforcera son activité d'entretiens avec les jeunes et les familles qui auront besoin de soutien et pourra élargir son action.

Les effectifs du service municipal de santé scolaire permettront d'assurer les missions dans les nouveaux groupes scolaires en priorisant les actions en direction des enfants connaissant des situations de précarité.

Les effectifs en santé environnementale seront renforcés pour répondre aux sollicitations des habitants autour de l'habitat et des différentes nuisances.

Le soutien financier aux associations est stable. L'implication des associations dans le « Contrat Local de Santé » se situe plus particulièrement en direction des personnes en situation de vulnérabilité. Les actions de promotion de la santé autour de l'activité physique en lien avec la direction du Sport seront prioritaires.

Le déploiement des défibrillateurs va se poursuivre dans tous les équipements municipaux.

Dans le domaine de la sécurité, de la prévention et de la sécurité civile :

L'année 2021 sera une année de redéfinition partenariale de la politique de sécurité et de prévention avec la mise au point d'une nouvelle stratégie territoriale. La mise en place dès le mois d'Octobre 2020 d'un plan de sécurisation très opérationnel mobilisant fortement les services de l'Etat et le Procureur de la République est une base de cette refonte.

En l'attente, le budget de ce secteur est marqué par des évolutions concernant la maintenance du système de vidéosurveillance dont les interventions se sont diversifiées avec un recours accru à la vidéo verbalisation. La question de l'attractivité des postes de policiers municipaux a été également travaillée et devrait porter ses fruits en termes d'accélération des recrutements. La police municipale verra évoluer sa doctrine d'intervention par une présence accrue sur les quartiers en proximité, avec notamment la mise en place d'un poste mobile à l'été 2021.

La gestion de la crise sanitaire prend également une place dans ce domaine qui intègre la sécurité civile. Le service a largement contribué à la mise en place du centre de test, à son suivi de fonctionnement, à sa sécurisation. Il est un des acteurs essentiels de l'organisation de gestion de crise (informations de la population, cellule de crise, mobilisation des personnels de sécurité, contrôle...).

Concernant le développement urbain, économique, l'habitat, l'emploi et l'insertion :

Les grands projets d'urbanisme développés ces dernières années au travers de l'outil ZAC et mobilisant des financements municipaux sont largement engagés et pour certains en voie d'achèvement ; le niveau de dépenses de la collectivité restant à réaliser pour l'année à venir reste faible (0,75 M€) au regard de celui consacré les précédentes années ; reste néanmoins, pour la collectivité à percevoir des participations aux équipements publics rendus nécessaires par les ZAC avec notamment la participation de la ZAC Gratte-Ciel au groupe scolaire Rosa Parks (5,05 M€) et celles des projets urbains partenariaux engagés (2,69 M€)

L'activité foncière prévue en 2020 n'a pu être menée à son terme en raison de la crise sanitaire. De fait, en 2021, d'importants budgets seront reconduits pour finaliser le programme d'acquisition prévu en 2020 pour permettre la réalisation d'équipements sportifs (Gymnase Cusset, reconstitution des terrains de sport de Saint-Jean à la Feysine et Mazoyer). Ces budgets permettront par ailleurs des acquisitions destinées à soutenir une politique de développement d'espaces verts avec la mise en œuvre du Parc Ilot Mansard, du Square du PUP Alstom et l'extension du parc du Château.

Les perspectives de recettes liées à la vente de patrimoine bâti ou non seront nulles en 2021 sachant que désormais le portefeuille de foncier cessible de la ville reste très marginal compte tenu du volume de cession réalisées dans les précédents mandats.

En matière d'habitat, il est proposé de poursuivre le volume des aides consacrées à la production du logement social à un niveau quasi équivalent à celles mises en place les années précédentes (850 K€), de prendre en compte les engagements pris par la ville pour accompagner le projet de réhabilitation de l'ensemble Pranard aux Buers, ou pour accompagner le plan de sauvegarde de la copropriété saint André et des programmes d'intérêt général engagés pour la résorption du parc privé insalubre. Enfin, dans l'attente de la refonte du dispositif Ecorenov mis en place par la Métropole, il est apparu nécessaire pour éviter tout effet de rupture vis-à-vis des propriétaires engagés dans une réflexion de réhabilitation énergétique de proposer la prorogation des mesures d'accompagnement financières mises en

place par la ville de Villeurbanne depuis 2013 lesquelles, seront revisitées en cours d'année afin de pouvoir s'articuler au mieux avec les nouvelles mesures à l'étude par la Métropole de Lyon.

Des crédits de fonctionnement supplémentaires sont proposés (40 K€) afin de permettre à la ville de faire face ponctuellement à des besoins d'études ou d'expertises en matière de développement urbain, d'habitat et de déplacement.

Par ailleurs, pour faire face aux enjeux d'une activité soutenue en matière d'autorisation du droit des sols, il est proposé dans un contexte de plus forte exigence en matière de qualité architecturale, paysagère et environnementale de renforcer les crédits dédiés aux missions de coloriste conseil et d'architecte conseil de la ville.

Le projet urbain des Buers se concrétise avec l'apport de 25 M€ de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les travaux de construction et de réhabilitation qui vont se poursuivre. La concertation sur le projet urbain de Saint-Jean va mobiliser un nouvel acteur : le conseil citoyen.

En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, la ville de Villeurbanne poursuivra les actions engagées les années précédentes pour favoriser un développement générateur d'emplois, faciliter l'implantation d'activités nouvelles ou le maintien des entreprises déjà implantées, faciliter et encourager toutes formes de partenariat avec les entreprises en place et soutenir l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie de proximité

S'agissant du soutien à l'économie de proximité, des budgets supplémentaires ont été proposés pour tenir compte de la situation de la crise sanitaire afin notamment d'encourager une consommation locale. Des budgets sont par ailleurs identifiés pour conduire les études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie pour le commerce non sédentaire. L'opération de revitalisation des activités artisanales et commerciales engagée sur le Cours Tolstoï se poursuit en 2021 et mobilisera des financements municipaux dans les volumes conformes à ceux identifiés lors du lancement de ce projet expérimental.

Enfin, en matière d'insertion, l'ensemble des subventions destinées à financer les acteurs de l'insertion a été maintenu. Quelques crédits supplémentaires sont prévus en investissement pour accompagner la mission locale dans la mise en place de postes informatiques de télétravail particulièrement nécessaires dans un contexte de crise COVID pour maintenir l'offre de services vis-à-vis de jeunes en recherche d'emploi ou d'insertion.

Par ailleurs, le cofinancement mis en place avec la métropole de Lyon et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi en faveur de l'insertion et de l'emploi et du développement économique, des postes de développeur économique, de chargé de liaison emploi et entreprise et de leur assistante pourra se maintenir en 2021.

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

Dans le cadre du plan climat eau énergie territorial, la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les îlots de chaleur urbain en développant diverses actions et expérimentations permettant d'élaborer des référentiels comme pour les toitures végétalisées des nouveaux équipements publics (gymnase Cusset Bonneval) ou en complétant les travaux des cours d'écoles par la mesure de températures permettant ainsi de valider les types d'aménager visant à lutter contre les effets d'albédo (réverbération de la chaleur par les revêtements de sols minéraux). L'intégration du cycle de l'eau dans les opérations de rénovation de ces cours est également au cœur des préoccupations soit par du stockage pour ensuite être réutilisée pour l'arrosage des espaces verts, soit par infiltration dans des tranchées ou noues soit dans des puits d'infiltration pour retour à la nappe phréatique lorsque c'est possible. Un plan ombre a également été décliné pour l'ensemble des parcs et jardins.

Elle souhaite poursuivre cet engagement en développant fortement et sur la durée du mandat 2020-2026 la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles (six sont programmées pour 2021), en incluant dans les projets annuels d'aménagement de voirie sous maîtrise d'ouvrage Métropole de Lyon une part importante de végétal (arbres de tiges, banquettes végétales, bandes plantées...), en poursuivant la réflexion sur la plantation d'arbres dans les parcs et jardins sur la base du plan ombre, en recherchant les opportunités foncières pour la création d'espaces de respiration et donc de parcs au cœur des quartiers les plus denses et impactés par la surchauffe urbaine.

Avec cet objectif, le réaménagement du parvis du Rize vise à désimperméabiliser l'espace et renforcer la présence du végétal, tout en confortant les usages visant l'appropriation citoyenne en matière plantations.

La Ville consolide son action permettant la création, l'extension et la rénovation d'espaces verts. Ainsi, des travaux de création ou de rénovation permettront l'aménagement du square de l'ilot Alsthom, le réaménagement de l'espace de l'Europe Jean Monnet, du square de la Roseraie, ainsi que des aménagements complémentaires et l'ouverture de nouveaux jardins partagés notamment dans le cadre du PUP secteur Gervais Bussière.

Enfin, l'éclairage public participe également de l'embellissement du cadre de vie avec la dissimulation des réseaux qui se poursuit en collaboration avec le SIGERLY mais aussi en accompagnement de l'aménagement des espaces publics sur le PUP Liberté Fays et la poursuite de la tranche C du Cours Emile Zola. Enfin, les travaux de déploiement de la fibre optique permettent de fiabiliser les raccordements des équipements sur les réseaux informatiques centralisés.

Dans le domaine de l'accueil du public, de la qualité du service et de l'e-administration :

La qualité du service public apporté aux usagers, sous ses différentes formes et le développement accru de l'administration électronique sont aujourd'hui au cœur d'une démarche qui mobilise plusieurs directions. Ces enjeux s'articulent étroitement avec un objectif de processus inclusif, qui ne laisse aucun usager de côté et facilite les processus « d'aller vers », et un processus d'amélioration des conditions de travail des agents.

Cet ensemble constituera le cœur du futur schéma directeur de transformation numérique et de la qualité de service qui est actuellement en cours d'élaboration. La Ville est lauréate en 2020 de la catégorie « villes de plus de 50 000 habitants » du baromètre AFNOR de l'expérience citoyenne. Cette reconnaissance qui intervient après l'obtention du label Qualiville en 2012 et le label Marianne en 2016 traduit le chemin d'amélioration continu sur lequel les services sont engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le Budget Primitif 2021 de la ville de Villeurbanne qui s'équilibre à 154 806 038,88€ en section de fonctionnement et 68 310 018,97 € en section d'investissement.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 décembre 2020 et de la réception en Préfecture le 18 décembre 2020
identifiant de l'acte :*

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne